

# COVID 19

Protégeons nous les uns les autres

## PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE

dans les transports publics et aux arrêts,

y compris pour les enfants de plus de 6 ans



TICKET

**135 €**

Le non-respect de cette règle est passible d'une amende d'un montant de 135 euros



@SitacChalonsAgglo



[www.sitac.net](http://www.sitac.net)



CHÂLONS  
EN CHAMPAGNE  
AGGLO